

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION

Appartements & Maisons

- Inférieur à 160.000€ : **8.000€ TTC**
- A partir de 160.001€ : **5% TTC**

Terrains à bâtir : **9.000€ TTC**

Locaux ou fonds de commerce : **10% TTC**

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur sauf cas exceptionnels (successions, tutelles) ou les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur

BAREME D'HONORAIRES LOCATION

A la charge du bailleur

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **8 € TTC / m² habitable.**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC / m² habitable.**
- Honoraires d'entremise : **150 € TTC**

A la charge du locataire

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **8 € TTC / m² habitable.**
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3 € TTC / m² habitable.**

(La rémunération du mandataire sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire)

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer (hors charges), remis au bailleur.

Les honoraires réglés par le propriétaire ne peuvent être inférieurs à ceux du locataire.